



RÈGLEMENT DU CONCOURS BLUE 2.0 QUIZ – Sept/Oct 2024

Introduction

Entre le 30 septembre et le 20 octobre, les courtiers travaillant avec Allianz auront la possibilité de participer à un concours qui leur permettra de gagner des bons FNAC dans le cadre du lancement de nouveau programme avantage d'Allianz, "Blue 2.0".

Le concours mensuel consistera en une série de questions sur le programme avec une question subsidiaire. Il est régi par le présent règlement.

Article 1 - Conditions de participation au concours

Le concours est réservé aux membres du personnel des courtiers travaillant avec Allianz Belgium.

Article 2 - Prix du concours

3 bons FNAC d'une valeur de 100€ sont à gagner.

Les gagnants seront informés par e-mail après la clôture du concours.

Les prix ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces.

Article 3 - Clauses particulières

L'attention des participants est particulièrement attirée sur les points suivants :

1. Seule une participation par personne est considérée. La dernière participation sera considérée comme la seule participation.
2. Une copie du présent règlement est disponible en cliquant sur l'invitation au quiz dans la Newsletter Allianz.
3. La participation à ce concours implique l'acceptation expresse du présent règlement.
4. Les gagnants acceptent expressément que les données d'information transmises dans le concours soient traitées dans ce cadre (nom, e-mail, nom du courtier et référence Allianz).
5. S'il s'avère, à quel que moment que ce soit, qu'un participant ou gagnant ne satisfait / satisfaisait pas aux conditions applicables à ce concours ou qu'il n'a plus l'agrément de courtier auprès de la FSMA, sa participation sera annulée purement et simplement, et son prix sera le cas échéant attribué au gagnant suivant.
6. La dernière question est une question subsidiaire permettant de départager les gagnants. Il faudra être le plus proche de la réalité pour l'emporter. En cas d'égalité sur la question subsidiaire, la réponse nous étant parvenue la première sera la réponse gagnante.

Article 4 - Demande d'information / Contestations

Toute demande d'information quant au présent règlement peut être adressée par e-mail à l'adresse blue@allianz.be en indiquant dans le sujet du mail "Demande d'information concours Quiz : « blue 2.0 - Quiz »".

Toute contestation doit également être adressée par e-mail à l'adresse blue@allianz.be en indiquant dans le sujet du mail "Contestation concours Quiz : « blue 2.0 - Quiz »". Les éventuelles contestations seront transmises au Service Juridique d'Allianz, seul habilité à trancher celles-ci. La décision du Service Juridique sera communiquée par écrit à la personne ayant introduit la contestation.